

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N° 124 - DECEMBRE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021 - EXTRAITS

***Le compte rendu peut être consulté sur le tableau d'informations de la mairie
ainsi que sur le site internet.***

Présents : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**,
Murielle **KIRCHHOFF**, Florent **MARTELIN**, Aline **RAT** et Céline **TROPIBANI**.

Absents excusés : Hélène **DENOYER** qui donne pouvoir à Céline **TROPIBANI**
René **DESSERRIERES** qui donne pouvoir à Florent **MARTELIN**
Philippe **NOUVEAU** qui donne pouvoir à Hervé **FONTAINE**
François **PONCIN** qui donne pouvoir à Jérôme **BERTRAND**

Absent : Tony **LHOMME**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme Hervé **FONTAINE** secrétaire de séance.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

Le maire informe l'assemblée de la signature des devis suivants :

- Travaux de vidéoprotection : modification caméra du stade avec un surcoût de 1619,04 € TTC (Eiffage)
- Sorties piscine : 10 sorties piscine à 122,00 € TTC l'aller-retour (transports de l'Ain)
- Achat brassard adulte pour les pompiers 38,50 € HT (Distrimed)
- Vérification lot de sauvetage (ARI) pompiers pour 134,52 € TTC (Gallin)

1 – CCPA demande de fonds de concours pour le programme de voirie 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 05/07/2021 et par délibération 2021_07_68, le conseil municipal a décidé de faire des travaux de voirie « chemin du Verney » pour un montant **53 557,00 € HT**.

Il rappelle également les différentes délibérations (D2020_07_71, D2021_04_44 et D2021_09_70) concernant la maîtrise d'œuvre se rapportant à ces travaux pour un montant total de **4 288,00 € HT** (6 missions).

Il termine par la délibération N° D2021_10_80 pour la maîtrise d'œuvre concernant la création d'une chicane Route du Port pour un montant de **3 120,00 € HT**.

La commune autofinancerait à 50 % les travaux et solliciterait une aide financière par le biais du fond de concours de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement.

2 – Tarifs communaux 2022 :

Suite aux travaux de la commission finances, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs communaux à compter du **1^{er} janvier 2022** comme suit :

CAMION OUTILLAGE	Emplacement	50.00 €
CIMETIERE		
Concession simple 2M2	15 ans	100.00 €
	30 ans	200.00 €
	50 ans	350.00 €
Concession double 4M2	15 ans	200.00 €
	30 ans	400.00 €
	50 ans	700.00 €
Columbarium - 1 CASE (4 urnes)	15 ans	200.00 €
	30 ans	400.00 €
	50 ans	700.00 €
CAVEAUX		2 650.50 €
FOYER COMMUNAL		
Habitants de St-Sorlin	1 week-end	200.00 €
non résident à St Sorlin	1 week-end	500.00 €
caution pour tous		500.00 €
Associations de Saint-Sorlin		gratuit
LOCAL du STADE	le week-end	
UNIQUEMENT pour les habitants de St-Sorlin		80.00 €
caution		200.00 €
Associations de Saint-Sorlin		gratuit
location BANCS et TABLES	(ne quittent pas la commune)	
UNIQUEMENT pour les habitants de St-Sorlin		
	BANC	1.00 €
	TABLE	3.00 €
Associations de Saint-Sorlin		gratuit
DROIT de PLACE OCCUPATION		
DOMAINE PUBLIC	Le mètre linéaire	3.00 €

3 - Service EAU : Tarif de la part communale 2022 eau potable

Le maire rappelle que le tarif en vigueur pour la part communale du m3 d'eau est de 0,5963 € et précise que la part de Suez est de 0,4336 €/m3 HT (au 01/10/2021).

Sur proposition de la commission finances, il propose d'augmenter le tarif de la part communale « eau potable » de 1 % et de fixer le montant à 0,6023 €/m3, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du prix du m3 d'eau à **0,6023 €** pour la part communale.

4 – Service ASSAINISSEMENT : tarif de la part communale 2022 assainissement :

Le maire rappelle que le tarif en vigueur pour la part communale du m3 « assainissement » est de 0,7948 € et précise que la part de Suez est de 0,0911 €/m3 HT (au 01/10/2021).

Sur avis de la commission finances, il est proposé de maintenir le tarif de la part communale à 0,7948 € pour 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien du prix du m3 d'assainissement à 0,7948 € pour 2022.

5 – Studio meublé : remboursement de la caution

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au départ de la locataire Mme MARECHAL Isabelle du studio meublé situé au « 3 montée des sœurs » et à l'état des lieux établi le 30/10/2021, la caution d'un montant de 200,00 € sera restituée après paiement total des loyers.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de restituer la caution d'un montant de 200,00 € à Mme MARECHAL Isabelle après paiement total des loyers.

6 – Budget principal : virement de crédit

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit suivant pour régler des factures d'investissement qui sont légèrement supérieures au montant inscrit au budget primitif.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 6488 Autres charges	-3 300,00			
D – 6534 Cotisation SS	+ 3 300,00			
Total Fonctionnement	0,00			
INVESTISSEMENT				
D- 2031 - frais d'études	- 2500,00			
D – 21538 - autres réseaux	+ 2 500,00			
Total Investissement	0,00			
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le virement de crédit comme ci-dessus.

7 - AP2i : renouvellement contrat maintenance informatique école 2022

Le Maire, INFORME que l'entreprise AP2i qui réalise la **maintenance des postes du réseau informatique de l'école de St-Sorlin** appartenant à la mairie, souhaite renouveler son contrat.

RAPPELLE que le présent contrat est établi sur une base de **50 heures au prix de 60 € HT de l'heure**, le décompte des heures étant géré par la Mairie.

PRECISE que le contrat est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

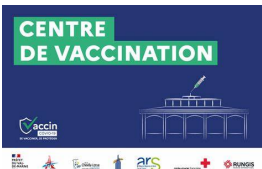
Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à renouveler ce contrat de maintenance avec AP2i pour l'année 2022.

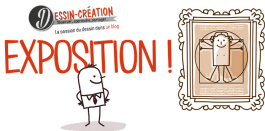
8 - AP2i : renouvellement contrat maintenance informatique MAIRIE 2022

Le Maire, INFORME que l'entreprise AP2i qui réalise la maintenance de l'équipement informatique de la Mairie de St-Sorlin en Bugey souhaite renouveler son contrat pour 2022.

INDIQUE que la rémunération forfaitaire pour cette prestation de service s'élève à **1 800 € HT** pour une durée de 12 mois (janvier à décembre 2022),

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à renouveler ce contrat de maintenance avec AP2i pour l'année **2022**.

	VACCINATION ANTI-COVID Certaines personnes rencontrant des problèmes pour prendre rendez-vous avec le centre de vaccination d'Ambérieu (problème de référencement Internet) la sous-préfecture nous précise le lien Doctolib permettant d'effectuer cette démarche. https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/amberieu-en-bugey/centre-de-vaccination-covid-19-de-la-plaine-de-l-ain
---	---

	EXPOSITION ARTISTIQUE La commission Participation Citoyenne organise une exposition pour découvrir et montrer le talent de nos concitoyens. Les exposants devront donc être du village. Elle aura lieu le dimanche 13 février 2022 au foyer communal. Si vous êtes intéressé(e)s pour exposer (peintures, sculptures, photographies, autres...) merci de prendre contact avec Murielle (06 27 39 17 81 ou cymu.kivol@k-net.fr) avant le 15/01/2022 pour tous les détails de l'organisation.
---	---

	
---	---

	La municipalité vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.
---	--

NOTA : Les différentes manifestations et réunions évoquées ci-dessus, pourront être modifiées, voir annulées, selon l'évolution rapide des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com